



**S.A.F.E.R. du Centre**  
**APPEL DE CANDIDATURE**

**La SAFER se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :**

---

**Réf : AA 45 20 0095 01 : Cne de ESTOUY(45) : 13 a 41 ca : AC 10- 20 - Zone N au PLU - Parcelles de Bois-Taillis.**

---

**Réf : AA 45 20 0077 01 : Cne de ESTOUY(45) : 17 a 92 ca : AC 33 - Zone N au PLU - Parcelle de Bois-Taillis.**

---

**La SAFER du Centre se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par bail SAFER suite à Convention de Mise à Disposition (CMD), selon les dispositions de l'article L142-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, les biens désignés ci-après :**

---

**Réf : CM 45 20 0024 01 : Commune de ARTENAY(45) : 21 ha 20 a 47 ca : ZL 30p – 31p – 32p – 33p – 34p – 35p – 37p - Zone AUX du PLU - Location précaire pour une durée d'un an. Parcelles de terres sans DPB**

---

**La SAFER du Centre se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par suite à une Convention d'Occupation Provisoire et Précaire (COPP), selon les dispositions de l'article L142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime, les biens désignés ci-après :**

---

**Réf : COPP/AA 45 10 7096 01 : Cne de SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE(45) : 96 a 00 ca : ZR 65 - Zone A du PLU - Location précaire pour une durée de 1 an renouvelable - Parcelle de terre**

---

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/11/2020 à SAFER du Centre, 13, Av. des Droits de l'Homme, Cité de l'Agriculture, 45921 ORLEANS Cedex 9, tel : 02 38 71 91 95 où des renseignements complémentaires (conditions financières, éléments mobiliers éventuels, modalités d'attributions...) pourront vous être donnés.